



**Rubrique:** Aménagement du territoire  
**Sous-rubrique:** Plan directeur  
**Date de publication:** KABBE - 08.07.2020  
**Numéro de publication:** RP-BE10-0000000005  
**Canton:** BE

**Entité de publication:**  
Association Jura bernois.Bienne (Jb.B), Route de Sorvilier 21,  
2735 Bévillard

## Plan directeur régional des parcs éoliens dans le Jura bernois (PDPE) Révision partielle 2019, Approbation

**Concerne :** Jura bernois

La révision partielle du plan directeur des parcs éoliens, adoptée le 14 novembre 2019 par l'assemblée des délégués de Jura bernois.Bienne, a été approuvée le 12 juin 2020 par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) en vertu de l'article 61 de la loi sur les constructions (LC), avec les corrections suivantes :

- L'état de coordination du site de Montoz-Pré Richard est inscrit en coordination en cours dans le PDPE avec démarches permettant un passage en coordination réglée par une procédure simplifiée dès que le plan d'affectation de la Montagne de Granges est entré en force.
  - Le périmètre de Mont Sujet n'est pas approuvé ; la fiche de mesure 2.8 et le périmètre du site sont biffés du PDPE 2019.
- Cette approbation abroge de facto (art. 61 LC) les plans directeurs des parcs éoliens du Jura bernois du 18 juin 2009 et du 2 juillet 2013.

Les documents concernant le PDPE approuvé le 12 juin 2020 peuvent être consultés sur le site internet [www.jb-b.ch](http://www.jb-b.ch)  
Secrétariat de Jb.B

**Numéro de décision :** OACOT

**Date de la décision :** 12.06.2020

**Instance de décision judiciaire:**

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne

**Remarques juridiques:**

La présente décision peut, dans un délai de 30 jours à compter de la présente parution, faire l'objet d'un recours écrit et motivé auprès de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne.  
Seules les communes de la région ainsi que l'association ré-

gionale Jb.B sont habilitées à faire recours contre cette décision (art. 57 et 61a LC).

Fin du délai: 07.08.2020

**Point de contact:**

Association Jura bernois.Bienne (Jb.B)  
Route de Sorvilier 21, Case postale 456, 2735 Malleray  
2735 Bévillard